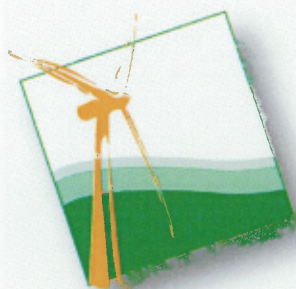


DEBAT PUBLIC

PROJET D'ACHEVEMENT PAR MISE EN CONCESSION AUTOROUTIERE EN SOLUTION ALTERNATIVE A LA MISE EN 2X2 VOIES PROGRESSIVE

Jonction de l'aménagement de la RN 154 à l'autoroute A 10- partie Sud



Beauce de Janville
Communauté de Communes

Acteur: Communauté de Communes de la Beauce de Janville
56 Rue de la Madeleine
28310 JANVILLE
Tél : 02.37.90.15.41 Fax : 02.37.90.15.84
E-mail : ccb.janville@wanadoo.fr

Représentée par Jean-Louis BAUDRON, son Président
Décision de principe du bureau communautaire du 8 décembre 2009.

I La situation de la Communauté de Communes de la Beauce de Janville

La Communauté de Communes de la Beauce de Janville créée en 2005, compte 17 communes et 18 au 1^{er} janvier prochain. Elle est située au sud du département et est limitrophe de deux départements : l'Essonne et Le Loiret.

Le territoire communautaire est polarisé par deux grands centres d'attraction : Orléans à 30 kms, pour les communes au sud, et Etampes- Paris pour les communes du Nord (à 30 et 80 kms).

Le territoire bénéficie d'une desserte
- routière

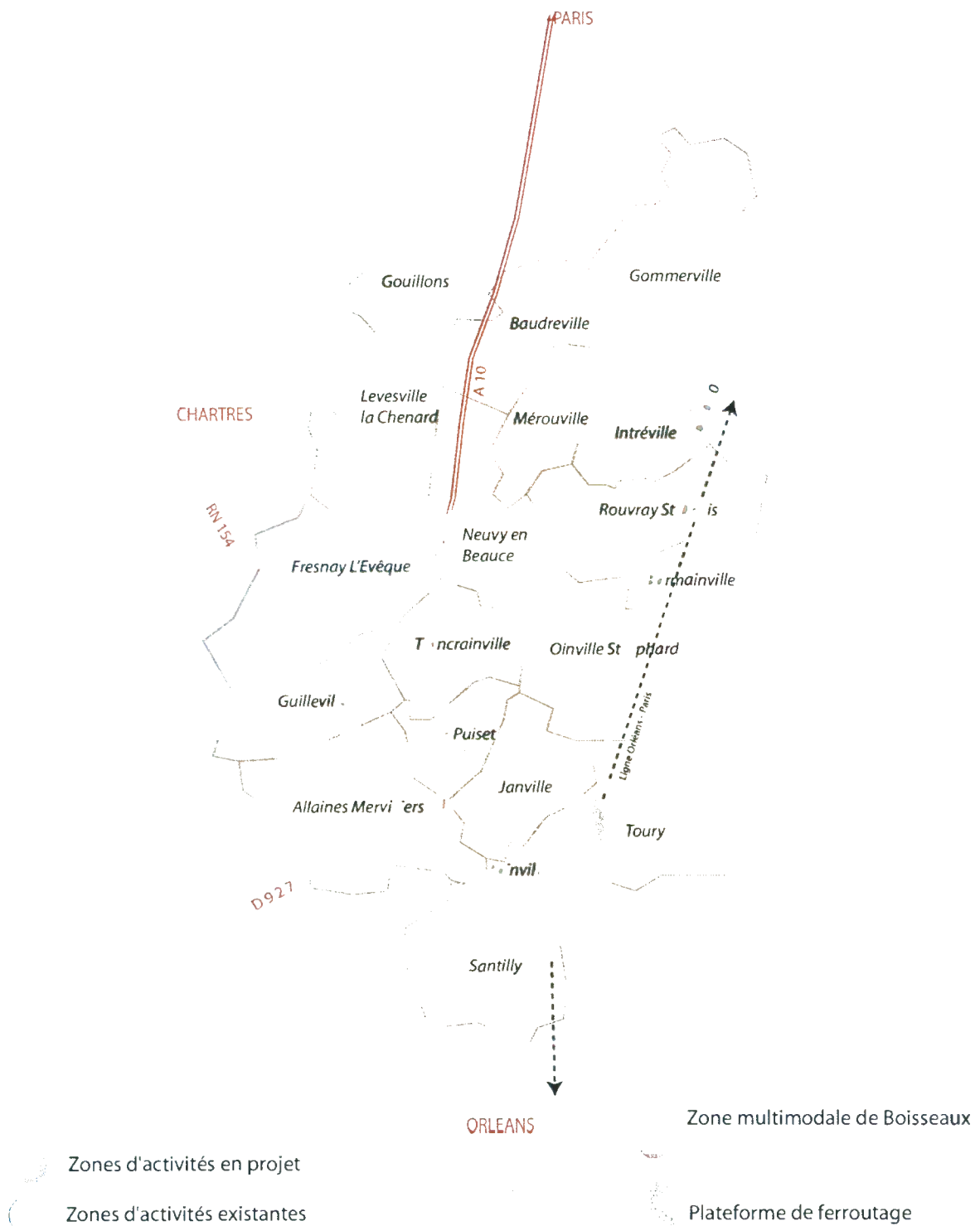
- l'A 10 reliant Bordeaux-Paris avec l'échangeur d'Allaines-Le Puiset
- la RD 927 reliant Chaâteaudun à Pithiviers (axe transversal entre la RN 154, péage A 10 et RD 2020)
- la RN 154 reliant Orléans à Rouen via Chartres
- la RD 2020 reliant Orléans à Paris

- ferroviaire

- voie ferrée Paris- Bordeaux (voyageurs et fret) au départ de Toury compte 6 trains par jour.

La municipalité de Janville a mis en place un service de transport aux horaires des correspondances ferroviaires vers Paris et Orléans.

Développement économique de la Communauté de Communes de la Beauce de Janville



La RN 154 est l'axe majeur reliant Orléans à Chartres et traverse le territoire communautaire. Il permet aux habitants du territoire de rejoindre Chartres puis la Normandie.

Aujourd'hui, au vu de la densité du trafic et de la dangerosité de cette route, les habitants du secteur privilégient l'agglomération orléanaise à la ville de Chartres pour les achats, le lieu de scolarité en secondaire de leurs enfants

L'aménagement de la RN 154 devient une priorité pour ce secteur dont le bassin de vie se tourne de plus en plus vers l'Essonne ou Orléans.

II L'aménagement en partie sud de la RN 154 section Ymonville-Allaines

- si la concession autoroutière est privilégiée :

1/ La communauté de communes de la Beauce de Janville souhaite que le point de jonction se situe près de l'aire de repos de Francheville sur la commune de Fresnay L'Evêque et soit au nord de la commune de Trancrainville.

A/ Cette hypothèse permet le maintien du diffuseur d'Allaines-Le Puiset et donc le développement économique du secteur

- *pour les zones économiques existantes*

- zone d'activités du Puiset sur 17 ha
- zone du Boël à Janville sur 17 ha
- zone de la Haute Borne de Toury

- *pour les projets de création de zones d'activités*

- développement d'une zone d'activités à proximité du diffuseur sur 17 ha (inscription au PLU du Puiset)
- développement d'une zone logistique par Vinci de 36 ha sur la commune de Toury
- conforter la possibilité d'un projet ferroutage sur la RD 2020 (Commune de Boisseaux ou plate-forme ferroutage entre Toury et Artenay)

B/L'activité agricole est dominante et il faut la préserver dans l'esprit du Grenelle de l'environnement, ce tracé serait le moins consommateur d'espaces agricoles, le moins long et donc le moins cher (construction, puis entretien). Aujourd'hui la communauté de communes s'oriente vers d'autres activités économiques et depuis 10 ans environ, les entreprises et investisseurs montrent un intérêt croissant pour ce territoire entre Orléans, Chartres, et aux portes de la région parisienne.

C/La mise en concession autoroutière de la RN 154 doit se poursuivre avec l'aménagement d'une déviation Janville-Le Puiset afin de rejoindre les ronds-points de la RD 2020 à Toury.

D/C'est un tracé pour notre secteur le moins consommateur d'espaces agricoles

2/ La communauté de communes ne souhaite pas la création d'un diffuseur sur la commune de Fresnay L'Evêque (point de jonction de la future autoroute RN 154 et l'A10) ce qui consommerait beaucoup de terres agricoles alors que le péage d'Allaines est proche d'environ 8 kms. La voirie locale n'est pas adaptée pour supporter un trafic généré par la création de ce diffuseur.

3/ Un système de tarification adaptée doit être mis en place pour les Euréliens.

4/ Le délai de réalisation annoncé est plus court.

• si l'aménagement en 2X 2 voies est privilégié:

1/ La Communauté de Communes de la Beauce de Janville demande le maintien du diffuseur d'Allaines.

2/ Elle demande que l'impact sur le foncier agricole soit le plus infime possible et elle devra reprendre le tracé de la RN 154 existante.

Les élus du secteur ont en mémoire des projets précédents qui émettaient des hypothèses de raccordement RN154/A10 sur des emprises de 70 ha sur la commune d'Allaines. Nous n'accepterons pas ce type d'aménagement.

3/ Le délai de réalisation annoncé est trop long sauf si la volonté politique est très affirmée. Les années passées ne nous poussent pas à être optimistes sur cette éventualité.